

CONCOURS DE LA PLUS JOLIE VEDETTE

Bulletin de Réponses

à adresser avant le dimanche 11 mars au JOURNAL DE ROUBAIX 63 à 71, Grande Rue, à Roubaix

TOURCOING : 26, rue Carnot; LILLE : 3, rue Faidherbe; MOUSCRON : 105, rue de la Station.

Epinglez ou coupez à ce bulletin les 30 bons de concours

PREMIÈRE QUESTION : Quelle est, à votre avis, la plus jolie vedette ?

DEUXIÈME QUESTION : Combien la vedette classée première obtiendra-t-elle de voix ?

TROISIÈME QUESTION : Quelle sera la vedette classée seconde ?

VOTRE NOM Prénom Adresse

LA SÉANCE DU SÉNAT

Paris, 6 mars. — M. Jeanneney, président du Sénat, ouvre la séance à 13 h. 15.

Le groupe radical de la Chambre s'est préoccupé de l'attitude des candidats socialistes aux dernières élections partielles

Paris, 6 mars. — Le groupe radical-socialiste a publié le communiqué suivant :

Le groupe s'est réuni mardi matin, sous la présidence de M. Camille Chautemps.

Il a examiné les résolutions qui doivent être vraisemblablement discutées au Congrès de Clermont-Ferrand, dont la date a été fixée au 12 et 13 mars par l'assemblée des présidents, des secrétaires généraux de Fédérations.

Le groupe s'est montré décidé à entrer en relations avec le Parti socialiste pour lui demander de donner à ses candidats des instructions précises qu'ils apportent une attitude différente à l'égard des candidats radicaux.

Le Sénat adopte la proposition de loi de M. Edmond Cavaignac et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier la loi du 14 janvier 1933, relative à l'élection des membres des tribunaux de commerce.

Le Sénat fixe à mardi prochain la suite de la discussion de la proposition de loi de M. Edmond Cavaignac.

Le Sénat fixe à mardi prochain la suite de la discussion de la proposition de loi de M. Edmond Cavaignac.

Une dette sacrée

PAR XAVIER CHANTEBRUNE

— Perdu le gros Jean Dusser d'une voix sourde, comme étouffé par l'excès de l'émoi.

Il sortait, tout ébouriffé, le regard égaré et titubant comme un homme ivre, de ce fameux casino de la grande banlieue parisienne où tant d'infortunés employés de banques et de manufactures, attirés par l'appât de gains chimériques, venaient dilapider leurs appointements et consacrer leurs économies.

— J'ai tout perdu ! murmura-t-il en son cœur. Je suis perdu !

C'est ce que ne se disait pas assez les malheureux qui se laissent entraîner par les vains faux espoirs de la chance, de ce fameux casino de la grande banlieue parisienne où tant d'infortunés employés de banques et de manufactures, attirés par l'appât de gains chimériques, venaient dilapider leurs appointements et consacrer leurs économies.

L'affaire Stavisky

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

— Avec-vous dit, en parlant de M. Chippaut... J'ai peur d'en être homme !

— N'avez-vous pas donné un jour à votre mari, sur l'argent ou vous aviez entre les mains, un bonnet que n'aviez pas proposé de remettre à M. Camille Aymard ?

— Oui, 50.000 francs. — Estimez-vous que votre mari était un homme à se suicider ?

— Je n'en doute pas lorsque je suis allée à Chamonix. Depuis on a dit tant de choses que je ne sais plus.

— Les photographies de plusieurs tableaux de cheques sont présentées ensuite au témoin qui indique comment on écrit les chèques et les mentions écrites de la main de son mari.

M. Louis Proust affirme qu'il n'a jamais encaissé de chèques Stavisky...

M. Louis Proust, après avoir pris connaissance de la lettre de M. Charles Lecrand à M. le président de la Commission d'enquête, oppose à l'attribution de ce dossier à M. Louis Proust...

Mais... Paris, 6 mars. — M. Jean-Charles Lecrand communique la note suivante :

Les explications du substitut Harlaux

Des explications données dans son mémoire par M. Harlaux, une personne de l'entourage direct du substitut général donne, cette nuit, l'aperçu que voici :

De nouvelles perquisitions à Paris

Paris, 6 mars. — Dès la première heure, aujourd'hui, des inspecteurs de la Sûreté générale ont, sur mandat des juges d'instruction chargés de l'affaire Stavisky, opéré un certain nombre de perquisitions.

La confrontation de Cohen et Tissier

Bayonne, 6 mars. — Henri Cohen et Tissier sont arrivés ensemble à 9 h. 30 au Palais de Justice.

Cohen, bien assis, à grand jeu, les deux doigts croisés sur son nez, se livre à une conversation avec Tissier.

Après cette rapide effusion, l'ancien propriétaire du Crédit Lyonnais, a été introduit chez M. d'Uhalt en même temps que Tissier.

Les deux inculpés sont assistés pendant la confrontation par leurs avocats, MM. de Perrier et Szabo, pour Cohen, et M. Démas, juge d'instruction, pour Tissier.

La confrontation Tissier-Cohen s'est prolongée jusqu'à 13 heures, moment auquel les deux inculpés ont quitté le cabinet de M. d'Uhalt pour retourner dans leur cellule de la Villa Clémence.

Cohen a déclaré qu'il avait été chargé par ses amis habituels Harlaux, Dognon, de leur servir de coadjuteur, et d'affirmer, si on le lui demandait, qu'il n'était pas le propriétaire de la Villa Clémence.

De long mois après, M. Pressard avait demandé à son substitut de s'occuper d'une affaire insipide, à laquelle s'intéressait le sénateur Curral.

Mais, pour si aisé qu'il parût le présent, qu'il était, en regard de ce qu'il avait fait, Jean Dusser ne pouvait songer à se tromper ?

— Il est évident que cela ne peut être que le fruit de son imagination et de son imagination.

— D'ailleurs, on pourrait se demander comment on trouve tout d'un coup, à la fois, des chèques de 50.000 francs et des chèques de 500 francs ?

— C'est tout simple, car il y avait eu un prêt de 50.000 francs, et ces chèques de 500 francs étaient destinés à servir de paiement.

— Or, tel ou tel homme qui se trouve quelque part, n'est-ce pas ?

RECOMMANDATIONS

Ecrivez très lisiblement vos nom et adresse. Bien joindre les trente bons de concours que vous avez découpés ; toute solution envoyée sans les trente bons sera considérée comme nulle.

Les réponses peuvent être déposées dans nos bureaux ou envoyées par la poste. Les lettres insuffisamment affranchies ou recommandées seront refusées.

TRES IMPORTANT. — La troisième question (question subsidiaire) n'interviendra que pour départager les ex-æquo éventuels ; mais tous les concurrents, sans exception, doivent y répondre.

Les réponses doivent nous parvenir avant le dimanche 11 Mars, à minuit ; tout envoi qui nous parviendrait après cette date serait refusé.

Voulez-vous comment les concurrents disposeront leur enveloppe pour nous envoyer leur solution :

CONCOURS

JOURNAL DE ROUBAIX 63 à 71, Grande-Rue ROUBAIX

COMME LES MILICES D'HITLER ET MUSSOLINI

BRUXELLES, 6 MARS 1934. L'organisation militaire des milices socialistes est posée très activement.

— Pour le 11 juillet, qui va s'écouler, mais ce n'est pas à moi de dire : le 11 est touché tant ! Ce sera pas moi.

Gaston Bonnaure est parti pour Pau

M. Gaston Bonnaure qui a fait appel de la décision de la Chambre de Conseil de Bayonne prolongeant de 30 jours la détention préventive, est parti mardi matin sur la route pour Pau.

Prochainement notre nouveau feuilleton LINE ET LA BEAUTÉ

par Jean MAUCLÈRE

Un projet de réunion mondiale économique

Washington, 6 mars. — Le président Roosevelt estime, après une série de conversations avec ses conseillers économiques, que l'heure serait venue de convoquer à nouveau la Conférence mondiale économique à Londres, au mois de juillet prochain.

La tranche navale pour 1934

La Commission de la Marine a adopté, à l'unanimité, le projet de loi autorisant la mise en chantier du programme naval à réaliser en 1934 et qui comprend un croiseur de type « Dunkerque », un contre-torpilleur et deux sous-marins.

Delibère sur les décisions prises par le comité

« Les grades ne relèvent pas non plus de l'Assemblée des miliciens, mais bien des autorités supérieures ;

« Une assemblée de miliciens n'est pas destinée à être mise au courant des ordres ou de communications qui sont données par les autorités supérieures ;

« Ces résolutions confirment ce que apparaît de plus en plus dans le socialisme belge : une tendance à la dictature et au fascisme. Les milices socialistes belges ressemblent fortement aux milices d'Hitler et de Mussolini.

Delibère sur les décisions prises par le comité

« Les grades ne relèvent pas non plus de l'Assemblée des miliciens, mais bien des autorités supérieures ;

« Une assemblée de miliciens n'est pas destinée à être mise au courant des ordres ou de communications qui sont données par les autorités supérieures ;

« Ces résolutions confirment ce que apparaît de plus en plus dans le socialisme belge : une tendance à la dictature et au fascisme. Les milices socialistes belges ressemblent fortement aux milices d'Hitler et de Mussolini.

Delibère sur les décisions prises par le comité

« Les grades ne relèvent pas non plus de l'Assemblée des miliciens, mais bien des autorités supérieures ;

« Une assemblée de miliciens n'est pas destinée à être mise au courant des ordres ou de communications qui sont données par les autorités supérieures ;

« Ces résolutions confirment ce que apparaît de plus en plus dans le socialisme belge : une tendance à la dictature et au fascisme. Les milices socialistes belges ressemblent fortement aux milices d'Hitler et de Mussolini.